

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020**

A 20h05, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques COLIN, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessous (présents, absents et représentés) installés dans leurs fonctions.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs

Christian CODDET – Liliane BROS-ZELLER – Elisabeth WILLEMAIN – Patrick DEMOUGE – Marina AERENS – Christian ORLANDI – Isabelle DUVERGEY – Jacques MONNIN – Patricia HANTZBERG-VUILLAUMIE – André SCHNOEBELN – Barbara NATTER – Marc ESSELIN – JANNIOT – Ayse AZICIOGLU – Christophe DUNEZ – Christelle JANNIOT – Pascal DI CATERINA – Charlène DIDIER – Christophe GILLET – Mathieu CREVOISIER

Absents représentés : Madame et Monsieur

Francine VAN CAMP par Christian ORLANDI – Louis MARLINE par Christian CODDET

Absent non représenté : sans

Madame Patricia HANTZBERG-VUILLAUMIE a été désignée comme secrétaire.

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur André SCHNOEBELN a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres et a constaté 22 conseillers en exercice.

Assistait Madame Anne-Sylvia MARTINEZ, Directrice Générale des Services.

**A l'ordre du jour** :

### **Election du Maire**

#### **Procès-Verbal de l'élection du Maire et des adjoints**

Document en 2 exemplaires dûment complété et signé et transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort le 29 mai 2020.

### **Délibération n° 4122**

#### **Détermination du nombre des Maires-Adjoints (article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

En vertu des articles L 2122-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de fixer à cinq le nombre d'Adjoints.

Le Conseil Municipal avec 21 votes pour,  
et 1 abstention,

**FIXE** à 5 le nombre des adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal avec 21 votes pour et 1 abstention,

**FIXE** à 5 le nombre des adjoints.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

### Délibération n° 4123

#### Election des Maires-Adjointes (article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait part du dépôt de sa liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si d'autres listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire sont déposées.

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée et procède à l'élection des adjoints aux Maires sous le contrôle du bureau constitué.

Conformément au procès-verbal ci-annexé **SONT ELUS** au scrutin secret de liste à la majorité absolue :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Jean-Louis SALORT
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Elisabeth WILLEMAIN
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Patrick DEMOUGE
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Patricia HANTZBERG-VUILLAUMIE
- 5<sup>ème</sup> adjoint : André SCHNOEBELEN

avec : 17 votes pour,  
3 nuls,  
2 blancs.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort.

#### Lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu local et procède à la signature d'un exemplaire.

#### Informations diverses

Un exemplaire du protocole sanitaire applicable en Mairie a été remis à tous les Conseillers Municipaux.

Madame Barbara NATTER demande à ce que le terme « distanciation sociale » soit remplacé par « distanciation physique ».

Sa demande sera prise en compte.

La séance est levée à 21 heures 05.

Pour extraits certifiés conformes

A Giromagny, le 28 mai 2020  
Le Maire,

Christian CODDET



**Affiché le 29 mai 2020**

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965, toute contestation devant le Tribunal administratif doit avoir lieu dans les 2 mois de la publication des présentes délibérations.